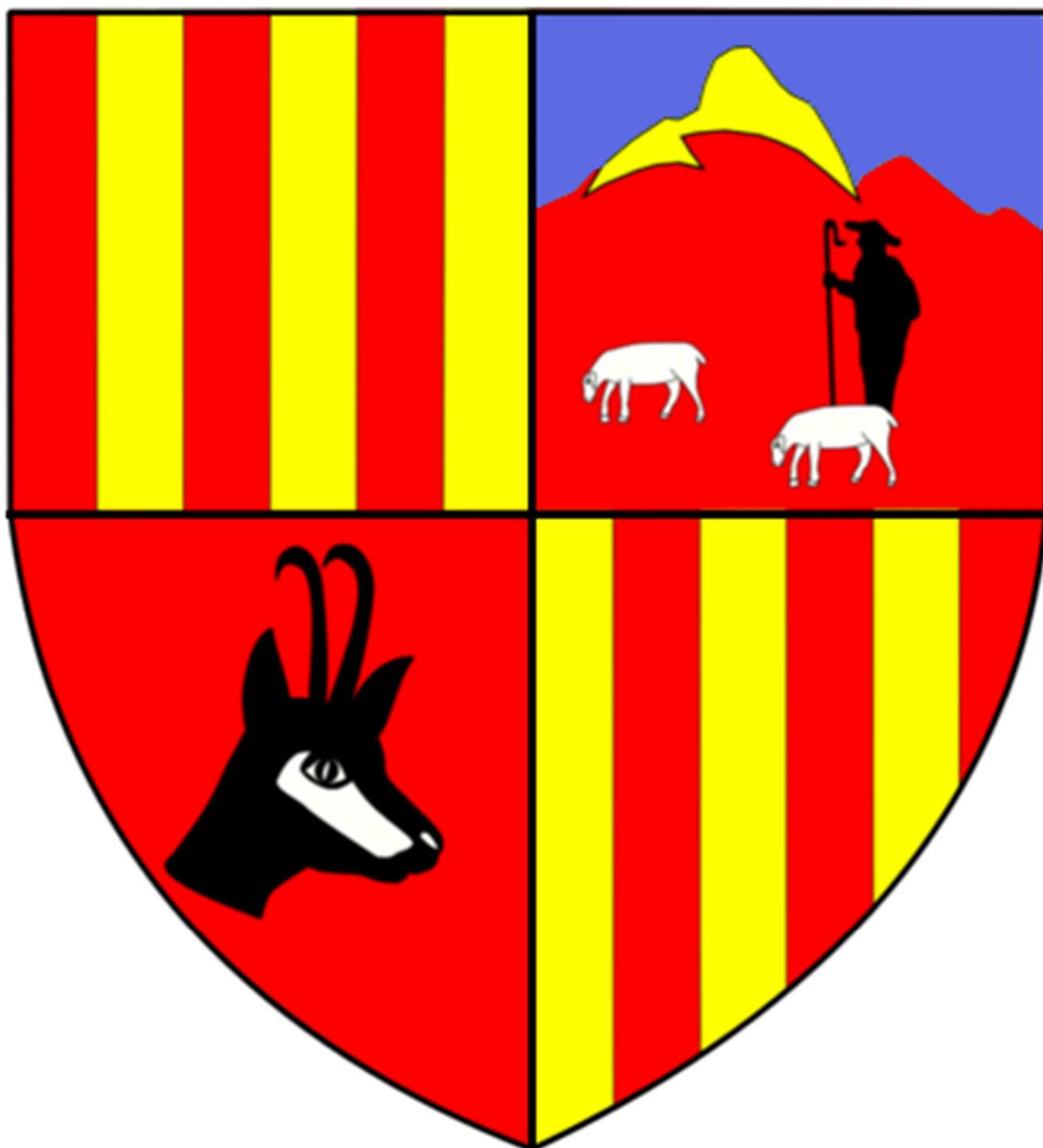


Bulletin Municipal n°3
Bordes-Uchentein

Juillet 2019



Voici le bulletin municipal n°3 de la commune de Bordes-Uchentein qui sera le dernier de la mandature, les prochaines élections municipales ayant lieu en mars 2020.

Je profite de celui-ci pour remercier tous ceux qui ont répondu à notre demande concernant le choix du blason de la commune. A ma grande surprise, 156 personnes ont participé dont 135 sur un modèle. Cette expérience est à renouveler.

Comme annoncé sur le numéro précédent, la communauté de communes et la commune ont poursuivi le pacte de neutralisation fiscale. Vous avez donc à nouveau constaté une hausse du taux intercommunal, laquelle a été compensée par une baisse du taux communal. L'année 2020 verra les taux intercommunaux identiques pour l'ensemble des communes du Couserans.

Le 22 avril à Lescure a eu lieu un évènement particulièrement dramatique. Nos amis Laurence Aimoboot et Guy Fort ont succombés par arme à feu, et Pierre Fort (le Chef) a été gravement blessé. La transhumance a néanmoins eu lieu, mais sans la présence des ovins. Pierre a toutefois honoré de sa présence la transhumance sur le cirque de Campuls, moment très émouvant.

Revenant sur les réalisations importantes depuis 2014, nous trouvons :

Restauration de l'église d'Idrein

Restauration des cabanes

Remise en état du foyer

Rénovation du logement de l'instituteur

Agrandissement du cimetière de Bordes et pose d'un columbarium

Agrandissement du parking à Ourjout

Restauration du pont d'Ourjout

Aménagement du carrefour du Ribérot

Réalisation du diagnostic accessibilité et travaux y afférent

Remplacement du tracteur

Achat de matériel suite à l'interdiction des produits phytosanitaires

Travaux de voirie pour une somme de 215000 euros

Pose de 6 citernes contre l'incendie

Travaux à l'église d'Uchentein

Mission de maîtrise d'œuvre à l'église d'Ourjout

Restauration du presbytère d'Ourjout

Restauration du presbythère de Bordes

Création d'un parking à Uchentein



Et il reste toujours tant de choses à faire, et la création de la commune nouvelle nous facilite les choses budgétairement.

Bonne lecture à toutes et à tous

Patrick LAFFONT

BUDGET 2018

Le compte administratif pour l'année 2018 a donné les résultats suivants :

Dépenses de fonctionnement
307 420 €

Recettes de fonctionnement
427 412 €

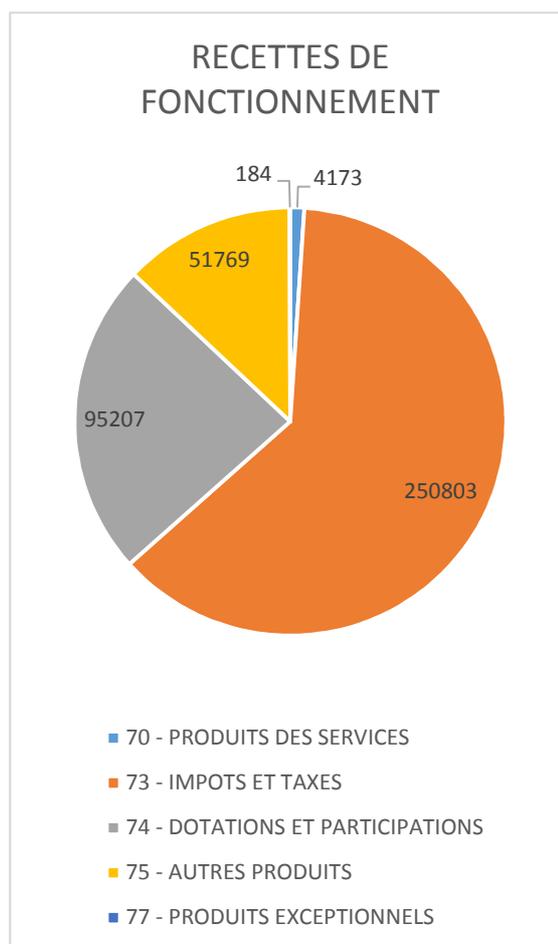
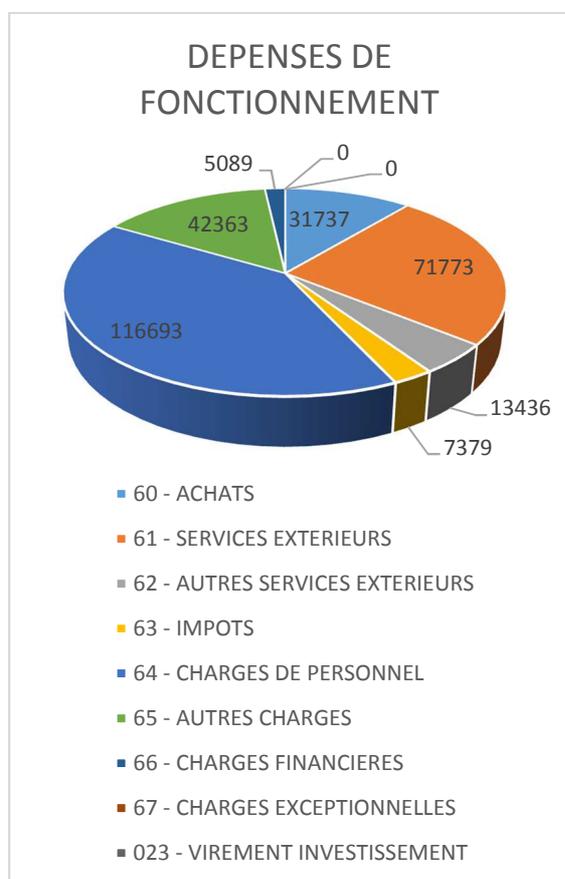
Soit un excédent de 119 992 euros.

Dépenses d'investissement
200 271 €

Recettes d'investissement
338 117 €

Soit un excédent de 137 846 euros.

Ces sommes importantes vont permettre de faire l'avance de trésorerie pour les travaux importants sur l'église d'Uchentein, puis sur Ourjout avant la réception des subventions.



RÉALISATIONS et PROJETS

Travaux de voirie

La commune a demandé cette année quelques subventions pour des travaux d'entretien de voirie, sachant comme dit plus haut qu'une grosse partie de nos ressources financières va servir aux travaux importants sur les églises et sur le presbytère de Bordes.

Nous venons de recevoir les réponses positives et nous allons donc engager des travaux sur les 2 accès à la route du Tamarech (enrobé car plus résistant) et sur la partie supérieure de la route de Bacher (reprofilage avec du tout-venant et compactage).

Quelques travaux d'élagage pourront également avoir lieu, la commune possédant un broyeur et une élagueuse.

Eglises

Après une longue procédure administrative, nous avons enfin obtenu l'autorisation de faire les travaux sur l'église d'Uchentein, et également de transférer le retable d'Ourjout afin de libérer les chapelles et commencer la restauration des peintures romanes.

Le marché pour Uchentein a été découpé en 5 lots (échafaudage, gros œuvre, charpente métallique, charpente bois et couverture, pare foudre). Il est à noter qu'une seule entreprise couseranaise a répondu. L'ouverture des plis a été conforme à l'estimation de l'architecte, et les travaux ont donc démarrés pour une livraison en principe en fin d'année. Le marché global se monte à près de 270 000 euros.

En ce qui concerne l'église d'Ourjout, le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué au cabinet d'architecture du patrimoine Boussoutrot-Rebière pour la somme de 69 500 euros. Ils vont maintenant travailler au projet de restauration et effectuer un chiffrage afin que l'on puisse demander les subventions et programmer les travaux (ils se feront en plusieurs tranches).

Les deux églises étant classées, elles bénéficient d'un taux de subventionnement de 80%. L'autofinancement restant est couvert en partie ou en totalité par la Fondation du Patrimoine pour Uchentein ou par le club de mécènes pour Ourjout. Vos dons sont les bienvenus et vous bénéficiez d'un crédit d'impôt.

Petit Patrimoine

La restauration de deux statues, de deux encensoirs, de la croix de procession (église de Bordes) et des santons (église d'Ourjout) a eu lieu où est en cours. Les statues et la seconde partie des santons doivent revenir cet automne. Ces restaurations bénéficient également de subventions, la partie restante

étant financée par l'association du patrimoine.
<https://patrimoine-bordes.pagesperso-orange.fr>

Au retour complet de ces objets, la commune organisera une manifestation pour qu'ils soient présentés à la population.



La venue d'une grue sur Uchentein a été l'occasion pour récupérer un bloc de marbre et pour le descendre aux établissements Lagarde à Lorp afin de pouvoir le découper pour voir s'il était en état. Le résultat étant positif, il convient de déterminer comment sera découpé le reste du bloc et pour quel usage. Malgré la présence de la carrière, il est surprenant de constater qu'il n'y a rien en marbre sur la commune d'Uchentein.



Cimetières

L'entreprise ayant terminé la pose de la clôture au cimetière de Bordes, les premières concessions ont été vendues. Cette partie du cimetière sera entièrement enherbée. Un columbarium est également en place, comme à Ourjout.



Pour rappel, le tarif et la taille des concessions et des cases de columbarium sont consultables en mairie.

Une réflexion est actuellement en cours sur le cimetière d'Uchentein, aucune concession officielle n'existant. La création de nouveaux emplacements ne pouvant se faire que par la reprise des tombes existantes (sachant que les fosses créées déstabilisent le mur de l'église et le mur de soutènement), il convient d'étudier son déplacement sur un autre terrain.

Vente – achat de terrain

Plusieurs opérations foncières ont eu lieu ou sont en cours ces derniers temps, soit à notre demande, soit à la demande de particuliers.

Artigalouse : cession d'une partie de la parcelle C825 au propriétaire riverain. Le chemin rural étant toujours accessible aux usagers.

Idrein : acquisition par la commune des parcelles B1957 et B436

Uchentein : cession de la parcelle 317 A562

Uchentein : cession de la parcelle 317 A556 et acquisition d'une partie de la parcelle 317 A557

Réseau électrique

Le renforcement de la ligne alimentant Aulignac a été réalisé. Nous attendons toujours la dépose des poteaux désormais inutiles

Suite à de nombreux problèmes sur une partie de la ligne d'Ayer, ENEDIS a procédé au remplacement des fils nus.

Une demande est en cours sur Idrein afin de terminer la partie du hameau non faite lors de l'opération précédente et pour la pose de nouveaux candélabres.

Une réflexion est également en cours sur la commune concernant l'éclairage public (extinction, baisse de l'intensité, pose de leds, ...) afin de réduire le coût sans cesse en augmentation (7 000 euros / an).

Bâtiments communaux

Les travaux de rénovation du gîte loué à l'année au presbytère d'Ourjout sont en cours. Ils consistent à faire un doublage des murs et des plafonds afin d'améliorer l'isolation thermique, à la réfection de la salle de bain (remplacement de la baignoire par une douche), à des travaux de réfection des sols et peinture. Il sera remis ensuite à la location.

Les demandes de subventions étant acquises et d'autres en cours concernant le presbytère de Bordes, l'architecte s'est remis au travail et l'appel d'offres va être lancé. Les travaux consistent à partager le bâtiment en deux dans le sens de la hauteur afin d'avoir deux logements corrects et non pas un immense et un petit. Le coût prévisionnel est de 200 000 euros hors taxes. Il devrait y avoir un chauffage par géothermie.

Une subvention a été obtenue pour la réfection de la toiture de la maison « Pujol » à Ourjout. Benjamin Cosset doit intervenir prochainement.

Écoles

Suite à la création de la commune nouvelle, nous sommes membres des SIVE de Castillon et de Sentein. Nous participons donc au fonctionnement des deux structures. Il y a eu pour l'année écoulée 3 élèves sur Sentein et 6 à Castillon. Le ramassage scolaire est assuré pour l'école de Castillon. La commune participe à la cantine scolaire pour 50% du coût du repas.

L'ancienne école d'Ayer qui avait été transformée en gîte mais qui n'était plus louée car potentiellement insalubre a trouvé une nouvelle vie. En effet, depuis le début de l'année, un artisan est locataire. Il travaille le métal (réalisation de poêles à bois notamment).

Agence Postale

La Poste équipe certaines agences communales de point internet. Un équipement va être prochainement installé. Les particuliers pourront venir aux heures d'ouverture pour se connecter. Il s'agit d'une petite maison des services au public. Une communication sera réalisée quand l'installation sera en place.

Épaves

Un véhicule est resté stationné sur la place de la mairie durant plusieurs mois. Ce genre de véhicule abandonné nous pose à chaque fois des problèmes car nous ne pouvons les faire enlever qu'en ayant la carte grise et un certificat de cession. Il a fallu faire intervenir la gendarmerie afin de retrouver le propriétaire dont l'adresse ne correspondait pas au propriétaire déclaré en Préfecture, et que celui-ci se présente en mairie avec les papiers et les clefs.

Des épaves et différents objets se trouvent également au bord du Lez entre Esperis et la confluence avec le Ribérot. Les débris de ces deux véhicules (un 4*4 et un camping-car) ont été amenés suite aux intempéries du printemps 2018. Le SYCOSERP (syndicat s'occupant de la gestion des milieux aquatiques et des inondations) fera intervenir une entreprise à l'automne afin de les enlever du lit de la rivière.

Encombrants (gros équipements) / Véhicules



Des consignes à respecter !

Nous vous rappelons que le service de collecte en porte à porte des encombrants vient en complément des déchèteries, et non en remplacement de celles-ci.
Ces collectes comprennent les équipements ménagers usagés métalliques ou non, tels que :

- Mobilier : matelas, sommiers, meubles usagés (tables, chaises, fauteuils, canapés, armoires...)
- Gros électroménager froid ou hors-froid : réfrigérateurs, cuisinières, congélateurs, fours, machines à laver, téléviseurs...

N.B. : Lors d'un remplacement d'un électroménager, le vendeur est tenu de reprendre l'ancien appareil.

- Autres biens d'équipement : vélos, poussettes, landaus, tondeuses, chaudières à fuel acceptées si bien vidées...

Ne sont pas compris dans la dénomination d'encombrants :

- Les déchets verts à déposer en déchèterie ;
- Les déchets de construction (déblais, gravats, décombres, toiture, ciment, plâtre) à déposer en déchèterie ;
- Les plastiques agricoles non acceptés en déchèterie voir avec la chambre d'agriculture ;
- Les bois (planches, palettes, poutres...) à déposer en déchèterie ;
- Les produits toxiques et leurs emballages à déposer en déchèterie sauf : explosifs, amiante, produits radioactifs, objet contenant ou ayant contenu du mercure, médicaments, extincteurs, cartouche ou bouteille de gaz ;
- Les déchets spéciaux : batteries à déposer en déchèterie ;
- Les ordures ménagères ;
- Les pneus à déposer en déchèterie ;
- Les encombrants produits par les établissements commerciaux et artisanaux sous certaines conditions (muni d'un badge d'accès aux déchèteries) ;
- Cuves à fuel / mazout.

> Pour toute question concernant les déchets amiantés, veuillez contacter la société SAICA NATUR SUD au 05.61.04.44.44.
Nous souhaiterions vous rappeler que l'inscription est obligatoire, soit auprès de votre secrétariat, soit auprès du SICTOM de la Communauté de Communes Couserans Pyrénées.

Les encombrants doivent obligatoirement être placés à l'extérieur, accessible devant l'habitation de l'utilisateur collecté, de façon à ne pas gêner la circulation et si possible, la veille au soir de la collecte.

Enfin, pour nous permettre d'organiser au mieux les collectes, pensez à envoyer vos mails (contact@sictom-couserans.fr) au SICTOM (05.61.66.69.66), au plus tard la veille du jour de ramassage, avant 15h.

Environnement Cadre de vie

La commune et des particuliers participent chaque année au concours des villages fleuris. Depuis 2017, Uchentein est également concerné. La commune a reçu le premier prix pour les années 2017 et 2018.



Les particuliers ont également été nominés. Félicitations à toutes et à tous, et plus particulièrement à Fanny, cheville ouvrière de cela. Pour l'année 2019, la commune et 5 particuliers ont postulé.

La Communauté de Communes Couserans Pyrénées a organisé en décembre une première remise de prix au niveau de l'ensemble du Couserans. Cette sympathique manifestation a eu lieu à la salle des fêtes de Bordes. Nous nous étions pour l'occasion associée à la commune d'Augirein pour se répartir les frais.



La commune s'est engagée depuis plusieurs années dans une démarche 0 phyto. Il serait souhaitable que tous les particuliers fassent pareil, même si cela donne un peu plus de travail. La présence à nouveau notamment de ver luisant est un signe positif. Suite à ces efforts, la commune s'est engagée dans une démarche de labélisation (Terre saine).

"Votre commune sans pesticides". Cette démarche accompagne les collectivités dans leurs actions pour la réduction des pesticides et valorise les efforts réalisés.

Cette Charte a pour objectifs :

- ✓ La protection de la santé publique, notamment pour les agents utilisant ces produits et les habitants de la commune
- ✓ La protection de l'environnement, notamment des ressources naturelles et de la biodiversité
- ✓ L'objectif d'aller vers une démarche "zéro pesticides" dans les espaces publics communaux
- ✓ La promotion des méthodes alternatives

Vous pouvez agir :

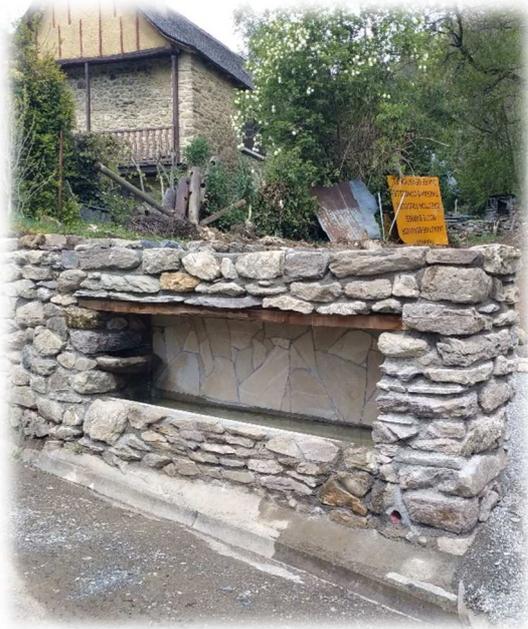
- ✓ En effectuant vous-même l'entretien du trottoir devant votre maison, sans désherbant bien entendu !
- ✓ En taillant vos arbres, haies et ronces.
- ✓ En supprimant l'usage des pesticides dans votre jardin (pelouses, terrasses, massifs fleuris ou potagers).

Il est également rappelé aux propriétaires de chiens qu'ils sont responsables des déjections de leurs animaux sur la voie publique et passible d'une amende. Alors merci à eux de faire le nécessaire pour le bien-être de tous.



Une démarche de réouverture paysagère sur Uchentein est en cours avec l'aide du Parc Naturel Régional. Ce défrichage à l'entrée du village devrait permettre un point de vue remarquable sur l'église. Si cette opération donne satisfaction, il pourra être envisagé de la reproduire en d'autres lieux.

Un abreuvoir présent à Uchentein d'en haut a souffert il y a deux ans (chasse neige). Le propriétaire riverain réalisant un garage a proposé d'intégrer celui-ci à ses travaux. Le résultat est remarquable. Merci à Mr Pituelo.



Plus tard dans l'après-midi, au foyer, cela a été le tour des enfants avec un spectacle et un goûter. Madame Laffont est également venue voir la jeunesse.



Le 8 juin, a eu lieu la traditionnelle fête de la Pentecôte. Cette année, cela a coïncidé avec la transhumance en Biros et en Bethmale. Suite aux événements dramatiques, le programme envisagé a été bouleversé et le monde moins nombreux que prévu.

Cette année la fête d'Uchentein aura lieu le 3 août à midi. Les travaux étant en cours sur l'église, elle aura lieu sur le hameau de Sets (après Esperris).

Réservez votre repas auprès de la mairie au 05 61 96 72 57. Toutes les volontés sont les bienvenues pour faire perdurer notre comité des fêtes.

Manifestations locales

En décembre, nous avons fêté notre centenaire, Madame Laffont Marcelle, à la salle polyvalente. Les élus et les habitants ont partagés un agréable moment en sa compagnie.



Informations diverses

- Pour rappel, de nombreuses informations sont présentes sur le site internet de la mairie. com-bordes-uchentein.pagesperso-orange.fr
D'autre part, si vous souhaitez être prévenu par mail des diverses manifestations qui se produisent sur votre village nous vous invitons à nous communiquer votre adresse à l'aide du coupon détachable joint.
- Suite aux intempéries survenues dans l'Aude, la commune a soutenu les communes audoises par le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 500 euros.
- Recensement : Le recensement de la population française par [l'Insee](http://www.insee.fr) a lieu en début d'année 2020 dans différentes parties du territoire. Plusieurs millions de français reçoivent une feuille de logement ainsi qu'un bulletin individuel à leur domicile. Ces documents leur demandent notamment de renseigner leur âge, leur niveau d'étude ou le degré de confort de leur logement.

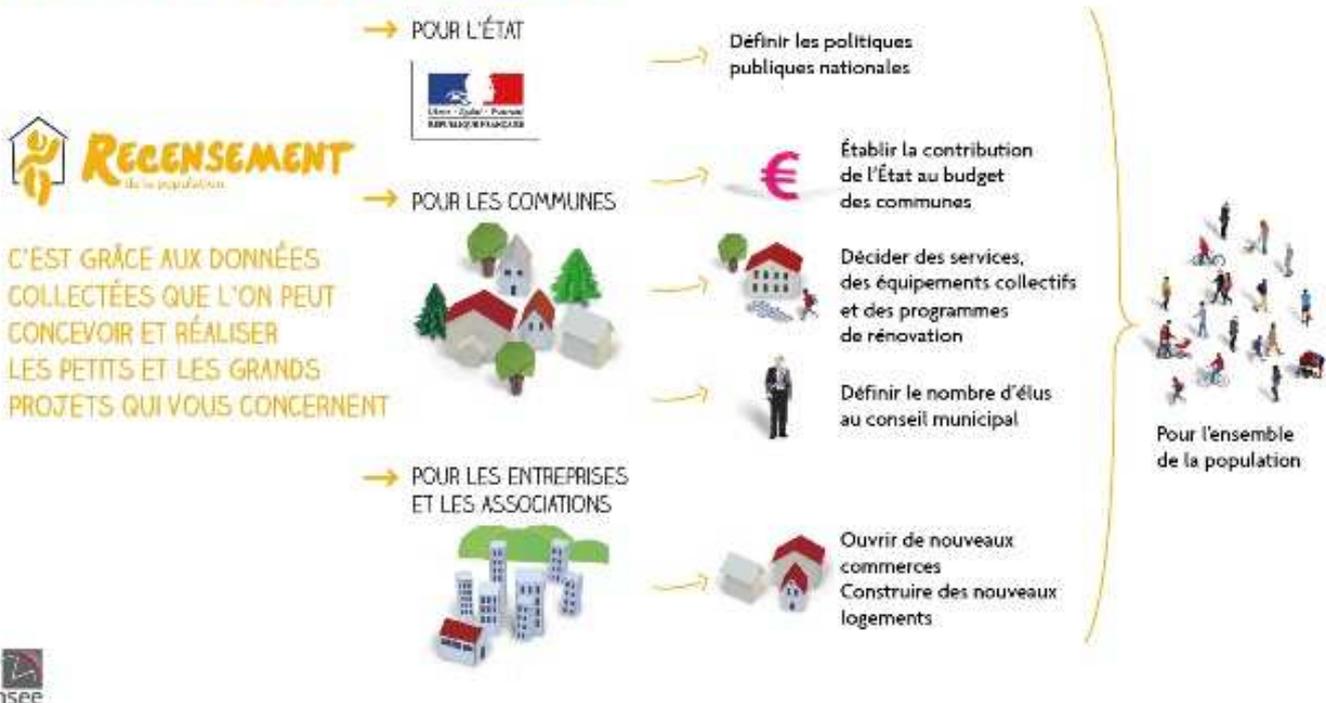
Si ces questionnaires de recensement peuvent parfois déranger certains habitants ayant le sentiment d'être « fichés », la législation leur impose néanmoins d'y répondre. Ces réponses ne peuvent en aucun cas servir à l'administration fiscale. Il sera réalisé par Marie-Thérèse et Fanny. Nous vous demandons de leur réserver le meilleur accueil.

Loi et obligations

L'article 3 de la [loi n° 51-711 du 7 juin 1951](#) sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques prévoit que les personnes questionnées sont tenues de répondre aux enquêtes statistiques déclarées obligatoires par l'administration. Le recensement de la population organisé par l'Insee fait partie de ces enquêtes obligatoires.

La loi précise néanmoins que les renseignements fournis par les personnes recensées sont protégés par des règles de confidentialité. Les statistiques collectées sont anonymes et les personnes qui y ont accès sont tenues au [secret professionnel](#).

À QUOI SERT LE RECENSEMENT ?



Association Patrimoine



« L'intitulé de notre association est « Patrimoine, Art, Culture ».

Le volet « Art » verra la première **exposition de peintures au petit foyer du 26 au 29 juillet**. Nous y attendons un public nombreux et averti.

Comme chaque année, le volet « Culture » accueille concerts et conférences, très appréciés du public. D'autre part, les soirées festives au petit foyer attirent toujours autant de convives et les visites commentées de l'église d'Ourjout, tous les mercredis, samedi et dimanche, de 15h à 18h du 1er juillet aux Journées Européennes du Patrimoine (mi-septembre) reçoivent toujours des visiteurs passionnés.

J'ai gardé le volet « Patrimoine » pour la fin car il est la pièce maîtresse de l'association. Il a vu la restauration de deux encensoirs et une croix processionnelle ainsi que 9 santons de la crèche d'Ourjout. Les 8 autres santons complèteront l'ensemble prochainement. Les deux statuettes de la Vierge, une en bois polychrome du moyen âge et une autre en bois doré du 18^{ème} siècle sont toujours en restauration.

Sous l'impulsion de Jean-Louis Chevalier, une délégation s'est rendue le 29 mars 2019 au musée Saint-Raymond, à Toulouse, pour voir le grand nombre d'objets trouvés entre 1880 et 1890 par l'abbé Cau-Durban, à Ayer, et aux Arts d'en Bas. Il s'agit d'objets de l'âge de bronze (entre -3000 et -2000 ans avant J-C.) et notamment une importante quantité d'urnes en terre cuite (une soixantaine !), en parfait état de conservation et d'un grand nombre d'objets en bronze comme des haches, poignards, épingles, torques, agrafes et même un élément de côte de maille. Vous pouvez en voir l'essentiel en photo sur le site de

l'association <https://patrimoine-bordes.pagesperso-orange.fr>, rubrique « Le néolithique / Le mobilier ».



Enfin, les préparatifs pour la "Journée Médiévale" du 18 juillet 2020 battent leur plein et vous êtes cordialement invités à participer aux réunions mensuelles sur le sujet. Nous aurons besoin d'un maximum de bénévoles. N'hésitez pas à vous renseigner auprès des membres de l'association.

Encore merci à toutes et à tous, élus et habitants, pour l'aide précieuse que vous nous apportez. »

Le Président. J.B. Fauré



PLAN CANICULE 2019

Vous êtes âgé(e) de 65 ans et plus ou atteint d'un handicap ?

Vous connaissez une personne isolée susceptible d'être exposée aux conséquences sanitaires d'une éventuelle vague de chaleur ?

Inscrivez-vous auprès de la Mairie

BORDES : 05 61 96 72 57 (lundi 9h00-12h30/mardi et jeudi 9h00-12h30 et 14h00-17h30/samedi 9h00-11h00)

UCHENTEIN : 05 61 96 79 22 (vendredi 10h30-17h30)



Communauté de Communes

Nouveaux statuts :

Suite à la création au 1/01/2017 de la Communauté de Communes Couserans Pyrénées en remplacement des 8 intercommunalités existantes, nous avons jusqu'au 31/12/2018 pour réécrire de nouveaux statuts à la place des statuts compilés des anciennes collectivités. Depuis le 1er janvier, c'est donc ces nouveaux statuts qui s'appliquent.

Les principales nouveautés pour nous sont la prise de compétence périscolaire et la prise de

compétences sur une grande partie de la route du Ribérot. C'est d'ailleurs elle qui a pris en charge les travaux suite à l'éboulement du mois d'avril. Cette compétence s'exerce à partir de l'embranchement avec le chemin d'Artigalouse, la partie basse restant communale. Les trous causés par l'hiver ont également été rebouchés par les services de la communauté de communes.



Les diverses prises ou restitutions de compétences vont faire l'objet de régularisations financières entre les communes et la communauté de communes par la modification des attributions de compensation. Cela ne générera aucune incidence financière pour les habitants sur la feuille d'impôts.

De prochaines modifications statutaires sont toujours possibles, mais cela se fera après consultation de l'ensemble des conseils municipaux et à majorité qualifiée.

Les informations concernant la communauté de communes sont présentes sur le site : <https://couserans-pyrenees.fr>

Communauté de communes Couserans-Pyrénées

Statuts en vigueur au 1^{er} janvier 2019

Article 1 : Périmètre et dénomination

Il est institué entre les communes de : Aigues-Junies, Aleu, Allières, Alos, Alzen, Antras, Argen, Artien-en-Bethmale, Arrout, Aucazein, Audezin, Augreïn, Aulus-Bains, La Bastide-de-Sérou, La Bastide-du-Salat, Balacet, Balaguères, Bagert, Barjac, Bedelle, Betchat, Bethmale, Bliert, Bonac-Irazein, Bordes-Uchentein, Bousenac, Buzan, Cacaracé, Castelnaud-Durban, Castillon-en-Couserans, Cazavel, Caumont, Céizols, Cescou, Clermont, Contrazy, Couffens, Durban-sur-Arize, Encourtiech, Engomer, Eroc, Erp, Espas-de-Sérou, Eycheil, Fabas, Gajan, Galey, Illarzin, Lacave, Lacourt, Larbont, Lasserre, Lescure, Lorp-Sentarielle, Massat, Mauvezin-de-Prat, Mauvezin-de-Sainte-Croix, Mercenac, Mèrigon, Montagne, Montardit, Montégut-en-Couserans, Montels, Montequieu-Avantès, Montgauch, Montjole-en-Couserans, Montseron, Moulis, Nescus, Orgibat, Oust, Le Port, Prat-Bonrepaux, Rimont, Rivereiner, Saint-Girons, Saint-Jean-du-Castillonais, Saint-Lary, Saint-Lizier, Sainte-Croix-Volvestre, Salsain, Seix, Sentein, Sentenac-de-Sérou, Sentenac-d'Oust, Sor, Soueix-Rogalle, Soulan, Suzan, Taurignan-Castel, Taurignan-Vieux, Tourrouze, Ustou, Villeneuve, une communauté de communes dénommée :

« Communauté de communes Couserans-Pyrénées »

Article 2 : Siège : le siège provisoire de la communauté de communes est fixé à 09190 -Saint-Lizier - Hôtel-Dieu, la ville.

Article 3 : Durée : La communauté de communes du Couserans-Pyrénées est constituée pour une durée illimitée.

Article 4 : Compétences

I – Compétences obligatoires

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ;
- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;
- Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1^{er} à 3^o de l'article 1^{er} de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Elaboration d'un plan climat air énergie (PCAET) en application de l'article L.229-26 du code de l'environnement
- Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) selon l'article L.211-7 du code de l'environnement, ainsés 1,2,5 et 6.

II – Compétences optionnelles d'intérêt communautaire

- **Politique du logement et du cadre de vie d'intérêt communautaire**
 - o Participation aux opérations programmées (OPAH, PIG...)
 - o Gestion de services de logements
 - o Conduite d'études habitat en cohérence avec le SCOT et la politique de la ville
 - o Participation aux projets de construction de logements des organismes d'habitations à loyer modéré
 - o Soutien aux actions collectives de valorisation architecturale et paysagère urbaine : (opération ardoise, opérations façades ...)
 - o Conventions partenariales intéressant le logement social à l'échelle de la communauté (convention d'utilité sociale avec l'OPH 09, convention intercommunale d'attribution de logements sociaux, convention d'attribution de logements conventionnés très sociaux LCTS...)

- o Actions en faveur du logement de personnes défavorisées : solutions d'hébergement des personnes sans abri et/ou souffrant de maladies mentales.
- o Mobilité
 - . Organisation et contribution à la mise en œuvre d'un plan global de déplacement
 - . Mise en place et gestion d'un transport à la demande (TAD)

• Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire

- o Assistance administrative et/ou technique aux communes souhaitant en bénéficier
- o Liste des voies prises en compte, selon le critère du rapport aux compétences obligatoires :
 - . Voies d'accès aux relais excéntrés, à partir de la dernière habitation de la commune
 - . Voies des zones artisanales et industrielles
 - . Voies d'accès aux zones touristiques : Guzet, Mondély, Ribérot, Betchat
 - . Voies d'accès aux déchetteries (non desservies par une départementale)
 - . Aires d'accueil des gens du voyage.
- o Les voies d'intérêt communautaire correspondant à toute l'emprise y compris l'accessibilité. Le déneigement sera assuré par convention avec les communes concernées.

• Action sociale d'intérêt communautaire, gérée par le CIAS

- o Construction et gestion de maisons de santé
 - . Constructions nouvelles ou extensions.
 - . Gestion locative et maintenance des locaux
- o Gestion de l'EHPAD de Massat
- o Gestion de la Résidence des 4 vallées, entretien et investissements (avec mise à disposition des locaux au CIAS)

- **Création et gestion de Maisons de Services au Public d'intérêt communautaire et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article L.27-2 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.**

- Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L.2224-8

- Eau

III – Compétences supplémentaires.

CULTURE ET PATRIMOINE COMMUNAUTAIRES

Mise en place et gestion d'un service culturel :

Gestion des services culturels de la communauté de communes, élaboration d'une offre culturelle de qualité, création d'outils de communication culturelle

Expertise et accompagnement en matière de projets culturels, de création, de production, de programmation artistique

Gestion et animation du réseau de lecture publique du territoire dans le cadre du schéma départemental de lecture publique

Conservation des antiquités et objets d'art

Accompagnement de l'expertise du patrimoine des communes à leur demande.

Organisation et gestion d'un service d'enseignement musical du Couserans directement ou en partenariat avec les associations,

Soutien et attribution de subventions, aux associations culturelles et artistiques élaborant un projet d'intérêt communautaire,

Participation à la gestion de l'Agence de Développement de l'Economie Culturelle du Couserans,

Gestion et animation du centre d'interprétation du patrimoine du Couserans et du GECT / PATRIM

Gestion et animation des équipements culturels de la communauté de commune :

Inventaire, étude, préservation, valorisation des sites patrimoniaux communautaires,

Réalisation d'un schéma d'aménagement des équipements de création, médiation, diffusion, et d'enseignement artistique du territoire,

Gestion des équipements culturels propriété de la communauté de communes,

Etude, création et gestion d'un pôle culturel de centralité, à l'échelle du Couserans.

Acquisition de productions, d'œuvres, et d'objets culturels et artistiques, destinés à la constitution d'un fonds communautaire.

SPORT COMMUNAUTAIRE

Création, entretien et gestion d'équipements sportifs à vocation communautaire :

- Centre aquatique du Couserans
- Piscines de La Bastide de Sérou et de Castillon et leurs annexes
- Baignade du lac de Mondély et de son annexe
- Lac de Sainte Croix (Participation au financement des maîtres-nageurs)
- Complexe sportif des 4 vallées (Castillon)
- Stade Albert Parolin (Oust)
- City stade de Mercenac

Participation à l'organisation de manifestations sportives

Soutien et attribution de subventions aux associations

PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE COMMUNAUTAIRES

Politiques éducatives et de services aux familles, mises en œuvre directement ou en partenariat avec les associations gestionnaires des modes d'intervention et d'accueil éducatif de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse suivants :

- postes de coordination qui permettent la mise en œuvre des politiques éducatives, familiales et sociales
- établissements et services d'accueil de la petite enfance
- accueils extrascolaires et périscolaires
- actions et services jeunesse
- espaces de vie sociale
- toute action éducative d'intérêt communautaire.

Soutien et attribution de subventions aux associations éducatives

TOURISME COMMUNAUTAIRE

Sites, équipements et hébergements touristiques :

Participation au développement de la station toutes saisons de Guzet :

- Aménagement et gestion du Domaine Skiable ;
 - Aménagement et gestion de la Loge Monorail ;
 - Aménagement et gestion du Domaine VTT ;
 - Aménagement et gestion d'équipements de loisirs.
- Participation au développement du Massif du Mont Vallier :
- Aménagement et gestion du Centre d'Accueil du Ribérot (Maison du Vallier) ;
 - Aménagement et gestion du Refuge des Estagnous ;
 - Aménagement et gestion de la Via Ferrata des Estagnous ;
 - Aménagement et gestion d'équipements de loisirs.

Participation à l'aménagement et à l'exploitation de l'Aérodrome de Saint-Girons - Antichan.

Participation à l'aménagement et à la gestion de la base de loisirs du Lac de Mondély.

Aménagement et gestion du Camping d'Audinac-les-Bains.

Thermalisme :

Aménagement et gestion de l'établissement thermal d'Aulus-les-Bains et des activités de bien-être associées.
Aménagement et gestion de la résidence thermale des 3 Césars.

Itinéraires de Promenades et de Randonnées :

Entretien et gestion d'itinéraires de promenades et de randonnées pédestres, équestres, et cyclistes et des équipements d'accueil et de sécurité associés. La liste des itinéraires et cabanes touristiques est jointe à l'arrêté préfectoral du 20 décembre 2018.

Etudes :

Etudes relatives au développement et à la stratégie touristique de la destination Couserans-Pyrénées.

RESTAURATION COLLECTIVE COMMUNAUTAIRE :

Entretien, gestion et aménagement si nécessaire de l'unité centrale communautaire existante de production (préparation, livraison) de repas de La Bastide de Sérou.

Gestion d'un service de portage de repas à domicile dans la limite de la capacité de distribution, autour de la Bastide de Sérou et de Sainte-Croix Volvestre, Conseil et harmonisation des pratiques de restauration de qualité et de proximité, avec rationalisation des circuits d'approvisionnement et de distribution.

BOIS ET FORETS

Acquisition et gestion de bois et forêts

FOURRIERE COMMUNAUTAIRE

Capture et mise en fourrière des chiens errants. Gestion de la fourrière.

COMPETENCE TRANSFRONTALIERE

Promotion et conduite de toute action notamment structurante de coopération territoriale et transfrontalière, dans une perspective de développement durable.

POLITIQUE DE LA VILLE

CISPDP : Dispositifs locaux de prévention de la délinquance :

- Création, animation et coordination d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de délinquance (CISPDP) ;
 - Programme d'actions défini par le CISPDP.
- Prévention en matière de sécurité routière

GENDARMERIES

Projets de construction et gestion de bâtiments destinés à la gendarmerie nationale de Saint Girons, La Bastide de Sérou, Prat Bontrepoux.

ABATTOIR

Abattoir public et sa gestion
Participation au capital de la SCIC

CNRS

Soutien au laboratoire scientifique du CNRS de Moulis

BATIMENTS A VOCATION ECONOMIQUE

Aménagement et gestion de bâtiments à vocation économique en dehors des zones d'activités économiques (atelier-relais, hôtel d'entreprises, espace tertiaire...)

CONSEIL AUX ENTREPRISES

Service de conseil aux entreprises, soutien et accompagnement des dynamiques économiques collectives

ENERGIES RENOUVELABLES

Développement des filières économiques « énergies renouvelables »

SERVICES :

Mise à disposition de matériels, aux communes membres et à leurs associations pouvant recevoir des subventions publiques, moyennant convention et rémunération
Prestations de services pour le compte de ses membres ou de collectivités extérieures moyennant convention et rémunération.

Hors compétences :

Participation financière aux dépenses d'aide sociale
Participation au contingent incendie et secours

Vu pour être annexé à mon arrêté en date de ce jour
Fobx, le 20 décembre 2018

Pour la préfète et par délégation
le secrétaire général



Stéphane DONNOT

Guzet Express

Guzet vous accueille l'été avec ses multiples activités outdoor et de bien-être : domaine VTT descente, piscine, course d'orientation, sentiers randos, domaine thermal d'Aulus-les-Bains, ... Le bikepark de Guzet poursuit son chemin entre estives, chalets et sapins, avec des pistes de descente pour le plaisir des pratiquants débutants (verte et bleue) ou confirmés avec une exceptionnelle descente marathon de plus de 3km et 1000m de dénivelé ! De quoi faire durer le plaisir... Les remontées sont assurées par une remontée mécanique.

LES TARIFS GUZET L'ÉTÉ 2019

Icon	LUGE	KART	VTT	PIÉTONS (MONTEE UNIQUEMENT)
	NORMAL 10€ RÉDUIT 8€ ACCOMPAGNÉ 12€ PASS FAMILLE 7€ GROUPE 6€ À PARTIR DE 10	NORMAL 10€ RÉDUIT 8€ PASS FAMILLE 7€ GROUPE 6€ À PARTIR DE 8	JOURNÉE ADULTE 16€ JOURNÉE ENFANT 13€ 1/2 JOURNÉE ADULTE 12€ 1/2 JOURNÉE ENFANT 10€ SAISON ADULTE 110€ SAISON ENFANT 70€ GROUPE ADULTE 13€ GROUPE ENFANT 9€	ADULTE 5€ ENFANT 2,5€



La luge fait 1,4 km de long pour un dénivelé de 357 mètres. Elle est l'une des plus longues d'Europe avec le plus fort dénivelé. Le départ se fait à 1700m d'altitude après une superbe ascension en télésiège. Pour rappel, elle ne fonctionne pas par temps de pluie.



DESSERTE TOURISTIQUE

SAINT-GIRONS > GUZET

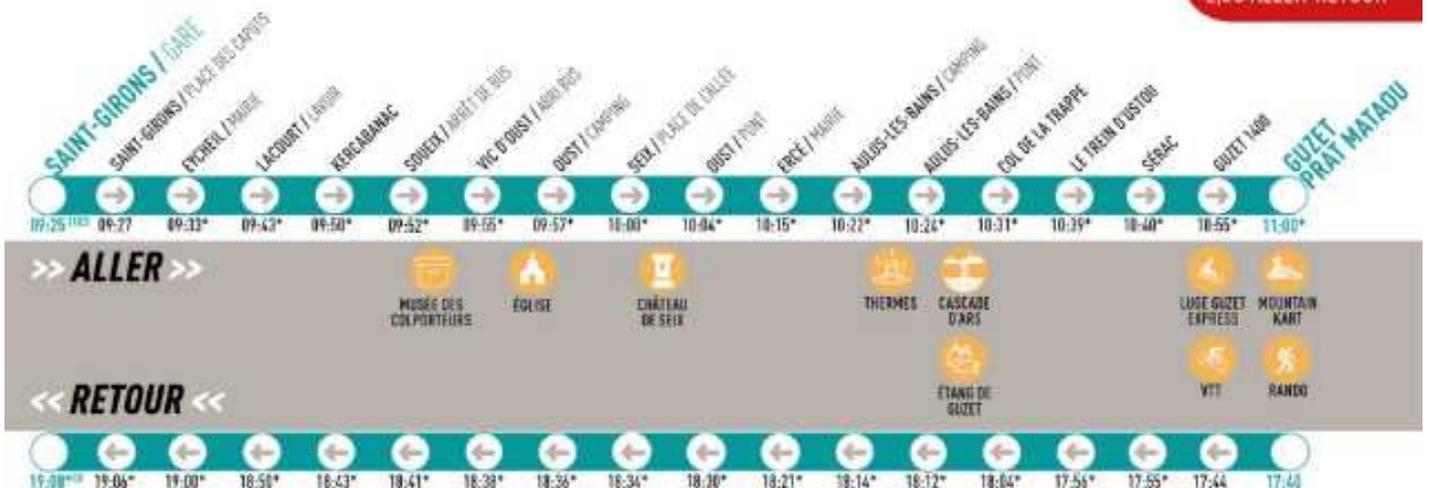
ÉTÉ 2019 : MARDI JEUDI SAMEDI | JUILLET AOÛT

RÉSERVATION OBLIGATOIRE SIMPLE ET RAPIDE : 05.34.14.01.72 du LUNDI au VENDREDI 14H-17H

Les conditions d'emploi peuvent varier en fonction des activités. Il est préférable de réserver la veille pour le lendemain.

TARIF NORMAL :
3€ ALLER
5€ ALLER-RETOUR

TARIF -18 ANS :
1,5€ ALLER
2,5€ ALLER-RETOUR



*) Correspondance avec L952 en provenance de Bessières tous les jours
 **) Correspondance avec L134 en provenance de Faus (sauf le samedi)
 ***) Correspondance avec L952 vers Bessières (sauf les jours x)
 * Heures théoriques de départ

Pour toute information concernant les activités à proximité de la ligne, vous pouvez vous rapprocher de l'Office de Tourisme Couserans-Pyrénées : contact@tourisme-couserans-pyrenees.com | 05.61.94.26.60





Le guide pratique

pour bien **trier, valoriser et réduire** ses déchets

Réduction à la source

J'ÉVITE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE.

JE PRENDS DE LA VAISSELLE RÉUTILISABLE POUR LES REPAS EN PLEIN AIR.

JE TRIE MES DÉCHETS.

JE FAIS DU COMPOST.



La planète vous dit merci ! Votre porte monnaie aussi !

SERVICE REGULIER TRANSPORT DE VOYAGEURS DU CANTON DE CASTILLON

HORAIRES LIGNE 108 **SENTEIN / ST GIRON** / ST GIRON / SENTEIN A PARTIR DU 01 10 2014

JOURS DE FONCTIONNEMENT	LUNDI AU VENDREDI	LUNDI AU SAMEDI	MARDI JEUDI SAMEDI	MERCREDI	MARDI JEUDI SAMEDI	LUNDI AU SAMEDI
RENOVI A CONSULTER	I	II	A	I	A	II
SENTEIN	6 H 55		8 H 30 TAD	13 H 20		13 H 35
BONAC	6 H 58			13 H 22		13 H 37
LASCoux / ESPERIS	7 H 02			13 H 25		13 H 40
RIBEROT / LE MOUNT	7 H 08			13 H 28		13 H 43
BORDES	7 H 12			13 H 31		13 H 46
CASTILLON	7 H 14	8 H 50	8 H 50 TAD	13 H 35	13 H 35 TAD	13 H 50
ARROUT / CESCOU	7 H 16	8 H 52		13 H 37		13 H 52
ALAS	7 H 18	8 H 54		13 H 38		13 H 53
ENGOMER	7 H 20	8 H 56		13 H 40		13 H 55
LUZENAC	7 H 23	8 H 59		13 H 43		13 H 58
MOULIS	7 H 25	9 H 00		13 H 45		13 H 60
ST GIRON	7 H 35	9 H 10		13 H 55		13 H 70

HORAIRES LIGNE 108 ST GIRON / SENTEIN A PARTIR DU 01 10 2014

JOURS DE FONCTIONNEMENT	MERCREDI	LUNDI AU SAMEDI	MARDI JEUDI SAMEDI	(1) LUNDI MARDI JEUDI ET VENDREDI (2) MERCREDI ET SAMEDI	MARDI JEUDI SAMEDI	LUNDI MARDI JEUDI VENDREDI
RENOVI A CONSULTER	I	II	A	III	B	I
ST GIRON	12 H 30	12 H 30	12 H 30	17 H 15	17 H 40	17 H 40
MOULIS	12 H 35	12 H 35	12 H 35	17 H 20	17 H 45	17 H 45
LUZENAC	12 H 37	12 H 37	12 H 37	17 H 22	17 H 47	17 H 47
ENGOMER	12 H 40	12 H 40	12 H 40	17 H 25	17 H 50	17 H 50
ALAS	12 H 42	12 H 42	12 H 42	17 H 27	17 H 52	17 H 52
ARROUT / CESCOU	12 H 44	12 H 44	12 H 44	17 H 29	17 H 54	17 H 54
CASTILLON	12 H 46	12 H 46	12 H 46 TAD	17 H 31	17 H 56	17 H 56
BORDES	12 H 48	12 H 48		17 H 33	17 H 58	17 H 58
RIBEROT / LE MOUNT	12 H 52	12 H 52		17 H 37	18 H 02	18 H 02
LASCoux / ESPERIS	13 H 02	13 H 02		17 H 47	18 H 12	18 H 12
BONAC	13 H 05	13 H 05	13 H 05 TAD	17 H 50	18 H 15	18 H 15
SENTEIN	13 H 05	13 H 05		17 H 50	18 H 15	18 H 15

PAS DE SERVICES DIMANCHE ET JOURS FERIÉS

- I CIRCULE UNIQUEMENT EN PERIODE SCOLAIRE
- II CIRCULE TOUTE L'ANNEE
- III (1) CIRCULE LUNDI MARDI JEUDI ET VENDREDI PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES (2) CIRCULE MERCREDI ET SAMEDI TOUTE L'ANNEE

- A SERVICE DE TRANSPORT A LA DEMANDE : CIRCULE TOUTE L'ANNEE
POUR RESERVER : TELEPHONER LA VEILLE AVANT 18 H 00 DU LUNDI AU VENDREDI AVANT 12 H 00 LE SAMEDI
- B SERVICE DE TRANSPORT A LA DEMANDE : CIRCULE UNIQUEMENT PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES
POUR RESERVER : TELEPHONER LA VEILLE AVANT 18 H 00 DU LUNDI AU VENDREDI AVANT 12 H 00 LE SAMEDI

UN SERVICE DE TRANSPORT A LA DEMANDE APPELE "MINICAR" FONCTIONNE LES LUNDI MARDI MERCREDI ET SAMEDI POUR DESSERVIR LES ECARTS DE LA LIGNE REGULIERE
POUR RESERVER : TELEPHONER LA VEILLE AVANT 18 H 00 DU LUNDI AU VENDREDI AVANT 12 H 00 LE SAMEDI
SARL CARS EMILE RIVES Z.I. DU COUSERANS 09190 LORP SENTERAILLE TEL. 05 34 14 09 21

Rappel :

Exposition peintures du 26 au 29 juillet

Fête Uchentein le 3 août

*Le Maire et le Conseil Municipal vous souhaite de passer un bon été
parmi nous*



Vous souhaitez recevoir les différentes manifestations de la mairie par mail, vous pouvez nous joindre vos coordonnées par le biais de ce coupon :

NOM :

Prénom :

Adresse mail :